

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00181 Numéro SIREN : 750 434 409 Nom ou dénomination : AURANCE ENERGIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 1878

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AUBENAS



350561

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001878**
n° de gestion : **2012B00181**
n° SIREN : **750 434 409 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 04/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AURANCE ENERGIES - Société par actions simplifiée à capital variable
Restaurant la Table d'Aurance le Village 07160 Saint-michel-d'aurance -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



350561

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AUBENAS

Dépôt n° 1878

du 01/07/18

Liasse fiscale

①

BILAN SIMPLIFIÉ

REÇU le
14 JUIN 2018
TRIBUNAL DE COMMERCE

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS AURANCE ENERGIES				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise Le Village 07160 ST MICHEL D'AURANCE					
SIREN 7 5 0 4 3 4 4 0 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					
Durée de l'exercice précédent 12					
Exercice clos le 31/12/2017					
ACTIF					
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *	014		016	
	Autres *				
	Immobilisations corporelles *	018	370 164	020	40 073
	Immobilisations financières * (1)	040	5 517	042	5 517
Total I (5)		044	375 680	048	40 073
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	23 869	070	23 869
	Clients et comptes rattachés *	072	1 801	074	1 801
	Autres * (3)				
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	4 828	086	4 828	
Charges constatées d'avance *	092	1 350	094	1 350	
Total II		096	31 849	098	31 849
Total général (I+II)		110	407 529	112	40 073
					367 456
PASSIF					
				Exercice N	
				NFT	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	181 050		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	886		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	134			
	Report à nouveau	136	410		
	Résultat de l'exercice	140	6 547		
	Provisions réglementées	144	57 733		
Total I		148	246 626		
Provisions pour risques et charges		Total II	152		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	116 345		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	160			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	164	3 262		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	168	1 223		
	Produits constatés d'avance	172			
Total III		176	120 830		
Total général (I + II + III)		180	367 456		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	195		(1) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(2) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(3) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

copie certifiée conforme.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS AURANCE ENERGIES		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services *	217	218	
					33 375	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				223	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	33 394	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : mobilier : immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	
	Rémunérations du personnel *				244	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				245	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			9
Total des charges d'exploitation (II)				261	27 273	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	6 121
Produits financiers (III)		280			286	
Charges financières (V)					296	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	6 547
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 547	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-3 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cplcs-cts d'associés	247			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				990	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. septies)	986		ZFU/TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEL (44. septies A)	989	
	ZRID (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990	
	ZFA (44. quatredécies)	345		Investissements outre-mer	344	
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	7 686
Déficits	Déficit col. 2				356	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	7 686

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Aurance

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1 JUIN 2018

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU
RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

2^{ème} résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les comptes clos le 31 décembre 2017 faisaient apparaître un résultat net positif de 6 547 euros, décide, sur la proposition du collège de gestion, l'affectation suivante :

- Prélèvement de 650 euros du résultat net de l'exercice au profit de la réserve légale, conformément à l'article L 232-10 du Code de Commerce,
- Affectation du solde, soit 5 897 €, en compte report à nouveau.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

